

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 février 2015**

OBJET

**02 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE
DISTRIBUTION DES MAGAZINES D'INFORMATION
COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE**

N° 2015-02-02

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize février 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

Excusés : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Dans le cadre de leurs actions de mutualisation, la commune de Treillières et la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres mutualisent la distribution de leurs journaux « Treillières Infos » et « Erdre et Gesvres actualités ».

Cette mutualisation fait l'objet d'une convention.

La totalité des documents est confié à la société Guy W. Services située au 30, rue Saint-Médard à Nantes, qui en assure la distribution.

La première convention de partenariat a été approuvée à l'unanimité au Conseil municipal du 12 septembre 2011. Ce renouvellement couvrira une période de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2017.

La présente convention ci-jointe définit et encadre les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres et la commune pour la distribution des magazines d'information communale et intercommunale.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150223-2015-02-23-DE02-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2015
Date de réception préfecture : 27/02/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- **D'APPROUVER le principe du renouvellement de la convention de distribution des magazines passée avec la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres pour 2 ans (2015-2017) (Annexe 2) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le 23 février 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER,**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150223-2015-02-23-DE02-
DE
Date de télétransmission : 27/02/2015
Date de réception préfecture : 27/02/2015

Publié le 26/02/15